Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026BS045-DE

SEBA
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

Objet : Administration générale - Coopération décentralisée - Projet d'accès à l'eau et à l'assainissement dans la commune de Diaroumé au Sénégal - Convention de partenariat avec Hydraulique Sans Frontière (HSF)

Délibération n° 2026BS045	Nombre de délégués :		Vote :	
	En exercice	20	Majorité requise :	9
Date de la convocation : 16/09/2026	Quorum	11		
	Présents	15	Pour	16
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : M. Geneviève ARETTY-GROUSSET	Pouvoirs	1	Contre	0
	Votants	16	Abstention	0

Le mardi 22 septembre 2026 à dix-huit heures, les membres du bureau syndical du SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE - S.E.B.A. -, se sont réunis au siège du syndicat, 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sur la convocation qui leur a été adressée par le président du syndicat conformément au code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Matthieu SALEL, président du syndicat.
Conformément aux statuts du syndicat et aux dispositions du règlement intérieur, participent à la présente délibération les délégués suivants :

NOM Prénom	Collectivité représentée	présent	pouvoir	excusé
SALEL Matthieu	ROSIERES	X		
LAGARDE Jean-Pierre	VALS-LES-BAINS	X		
ARETTY-GROUSSET Geneviève	CHAZEAUX	X		
TOURRE Xavier	CC DES GORGES DE L'ARDECHE	X		
CREVOULIN Stéphanie	CC DU BASSIN D'AUBENAS	X		
D'IMPERIO Cédric	FABRAS	X		
VOLLE Nathalie	VALLON-PONT-D'ARC	X		
BIVENS Corinne	SYND MIXTE OLIVIER DE SERRES		MARTARESCHE Christopher	X
MARTARESCHE Christopher	SYND MIXTE OLIVIER DE SERRES	X		
GARAUD Maël	SYND MIXTE DES EAUX GARD-ARDECHE	X		
OBERTI Patrice	AUBENAS			
EL HARAS Ali	VALLON-PONT-D'ARC	X		
ARNAUD Jean-Luc	SAINT-JULIEN-DU-SERRE			
BOYER Joël	UCEL	X		
CHAMONTIN Loïc	JOYEUSE	X		
FABRE Patrick	SAMPZON	X		
DUCROS Loïc	CHANDOLAS	X		
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME			
GUILLEMIN Alban	LARGENTIERE			
RODRIGUEZ Didier	RUOMS	X		

(La présente délibération a été soumise à l'examen du bureau en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT et de la délibération du comité syndical en date du 11 juin 2026).

Depuis 2015, le SEBA soutient des actions de solidarité internationale visant l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations les plus défavorisées de pays en voie en développement, notamment au Sénégal.

Ainsi, le SEBA contribue à des projets développés par Hydraulique Sans Frontières (HSF), association basée à Chambéry, spécialisée dans le domaine de l'eau, actrice du développement durable et de l'éducation au développement. HSF intervient principalement dans des zones rurales isolées, et les projets sont toujours réalisés à la demande d'une association locale ou de la diaspora, en partenariat avec d'autres structures basées en France, telles que des associations ou des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026BS045-DE

Lorsqu'une collectivité française est partenaire du projet, et que le projet est éligible, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse apporte un financement à hauteur de 50% des dépenses. La collectivité porteuse du projet auprès de l'Agence de l'Eau doit contribuer à au moins 5 % du coût du projet. Le projet étant mis en œuvre par HSF, une convention de mandat doit être conclue entre cette dernière en tant que mandant et la collectivité en tant que mandataire.

Deux actions ont déjà été menées à bien dans le cadre d'un partenariat entre le SEBA et HSF :

- la première sur la commune de Diam-Diam (Sénégal, à l'est de Dakar) entre 2015 et 2021 : cette action a porté sur l'amélioration de l'accès à une eau potable de qualité et en quantité pour 3000 personnes (réservoir sur tour et réseau de distribution avec branchement pour chacune des concessions (terrains à usage d'habitation pour une famille élargie), un accès à l'assainissement (latrines privées) et une sensibilisation et un renforcement de l'organisation communautaire afin de pérenniser les équipements ;
- la deuxième sur la commune de Diaroumé (au sud du Sénégal, région de Casamance) : il s'est agi d'une étude pour l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement de 9 villages sur la commune de Diaroumé (études techniques de forages existants, étude pour l'implantation de latrines, diagnostic institutionnel et enquêtes socio-économiques auprès des ménages).

Il est proposé de poursuivre l'action engagée à Diaroumé avec une phase de travaux visant à élargir le service public d'eau et d'assainissement de la commune :

- réalisation d'un forage, d'un réservoir sur tour, d'un réseau de distribution et de bornes fontaines au niveau de deux villages ;
- réalisation d'un réservoir et de branchements pour un troisième village ;
- réhabilitation et création de blocs sanitaires publics, au niveau d'une case de santé, d'un lycée et d'une école élémentaire ;
- appui au maître d'ouvrage et au gestionnaire, avec l'accent mis sur la maintenance préventive et curative ;
- sensibilisation des villages et usagers au paiement de l'eau, aux bonnes pratiques d'hygiène ainsi que des formations en milieu scolaire pour l'entretien des latrines ;
- plus de 7 000 personnes seront bénéficiaires de l'action à l'horizon 2035.

Le programme d'actions porte sur une durée prévisionnelle de 24 mois, pour un coût global de 358 800 € TTC. La participation attendue du SEBA est de 20 000 €. Comme pour les opérations précédentes, le SEBA pourrait assurer le portage du projet auprès de l'Agence de l'Eau.

Vu la loi n° 2005-95 du 9 février 2025 dite loi Oudin-Santini permettant aux collectivités territoriales, syndicats d'eau et agences de l'eau françaises à consacrer jusqu'à 1% de leurs budgets eau potable et assainissement à des actions de coopération internationale dans ces mêmes secteurs,

Le bureau syndical, à l'unanimité, décide de :

- **DONNER** un accord pour la participation du SEBA à ce nouveau projet de coopération décentralisée à Diaroumé (Sénégal) présenté par l'association Hydraulique Sans Frontières (HSF) ;
- **AUTORISER** le président à signer une convention de mandat avec HSF pour le dépôt d'une demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- **AUTORISER** la demande de financement d'un montant de 179 400 € auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le compte de HSF ;
- **AUTORISER** le président à signer une convention de financement avec HSF pour le versement par le SEBA d'une subvention de 20 000 €, à répartir sur les exercices budgétaires 2026, 2027 et 2028 (répartition prévisionnelle).

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Le président,
Matthieu SALEL

La secrétaire de séance,
Geneviève ARETTY-GROUSSET

SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE ★ 07110 LARGENTIÈRE ★